

SAINT-LUC

Parking Hôtel du Cervin

Rapport de fouille
(du 1^{er} septembre au 6 octobre 2021
et du 4 avril au 13 mai 2022)



Manuel Anderegg

Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

FICHE SIGNALÉTIQUE	1
1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION	3
1.1 Situation et déroulement des travaux	3
1.2 Contexte géographique et topographie du site	4
1.3 Contexte archéologique	4
2. SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE	5
2.1 Rocher naturel, moraine et dépôts naturels I	6
2.2 Dépôts naturels II	6
2.3 Dépôts naturels III	6
2.4 Dépôts naturels IV	6
2.5 Dépôts naturels V	6
2.6 Dépôts naturels VI	7
2.7 Dépôts naturels VII	7
2.8 Dépôts naturels VIII	7
2.9 Dépôts naturels IX	7
2.10 Dépôts naturels X	7
2.11 Dépôts naturels XI	7
2.12 Remblais modernes et humus	7
3. LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES	8
3.1 Période 1 - Protohistoire (âge du Fer ?)	8
3.2 Période 2 - Époque romaine	10
3.3 Période 3 - Époque moderne	17
4. MOBILIER	17
4.1 Céramique	18
4.2 Métal	18
4.3 Pierre ollaire	18
4.4 Ossements	19
4.5 Macrorestes	19
5. DATATION	20
5.1 Période 1 - Protohistoire (Âge du Fer ?)	20
5.2 Période 2 - Époque romaine	20
5.3 Période 3 - Époque moderne	23
6. CONCLUSIONS	24
7. BIBLIOGRAPHIE	25
ANNEXES	
Liste des unités de terrain (UT)	29
Liste des relevés	48
Liste du mobilier	49
Liste des échantillons C14	54
Détermination de la céramique	55
Plans 1 à 13	
Profil 1 et 2	
Diagramme chrono-stratigraphique	

FICHE SIGNALÉTIQUE

Commune :	ANNIVIERS, VS
Lieu-dit :	Saint-Luc
Chantier :	Parking Hôtel du Cervin
Sigle :	ASC21-22
Coordonnées :	CNS 1307, 2'612'192.0, 1'118'874.0 ; altitude 1663 m.
Projet :	Construction d'un parking souterrain
Maitre de l'ouvrage :	Association des «Amis du Grand Hôtel du Cervin»
Superficie excavée :	Environ 950 m ²
Superficie documentée :	500 m ²
Surface fouillée :	240 m ²
Parcelle :	No 11
Dates de l'intervention :	1er septembre au 6 octobre 2021 ; 4 avril au 13 mai 2022
Coordination :	Office cantonal d'Archéologie (Romain Andenmatten)
Mandataire :	InSitu archéologie SA, Sion
Équipe :	Tristan Allegro (fouilleur), Miguel Alvarez (fouilleur), Manuel Andereggen (archéologue responsable), Bangaly Camara (fouilleur), David Codeluppi (archéologue), Mauro Cuomo (archéologue), Flamur Dalloshi (technicien de fouille), José Goncalves (fouilleur), Marie-Paule Guex (archéologue), Marc Haller (fouilleur), Robel Haile (fouilleur), Omar Mahalim (fouilleur), Shpëtim Murati (fouilleur), Rui Nhaga (fouilleur), Armando Nhage (fouilleur), Adrian Sliwinski (archéologue)
Topographie :	Manuel Andereggen
Elaboration :	Manuel Andereggen
Infographie :	Marianne de Morsier Moret
Mise en page :	Carole Barbier-Meylan
Datation :	Âge du Fer, époque romaine

1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

1.1 Situation et déroulement des travaux

Les sondages exploratoires effectués par l'Office cantonal d'Archéologie dans le cadre de la construction du parking souterrain du Grand Hôtel du Cervin à Saint-Luc ont révélé des traces d'occupation et du mobilier d'époque romaine. Ces découvertes ont déclenché une fouille planifiée, réalisée en deux étapes à la demande du maître d'ouvrage. La première étape a été menée du 1^{er} septembre au 6 octobre 2021, et la seconde du 4 avril au 13 mai 2022¹. La première étape débuté par la documentation des sondages exploratoires et de leurs profils, permettant ainsi un décapage mécanique jusqu'au niveau d'apparition des couches archéologiques. A son terme, la fouille est recouverte de géotextile et de terre afin de la sécuriser pour l'hiver. En avril 2022, la protection est enlevée et les travaux reprennent.

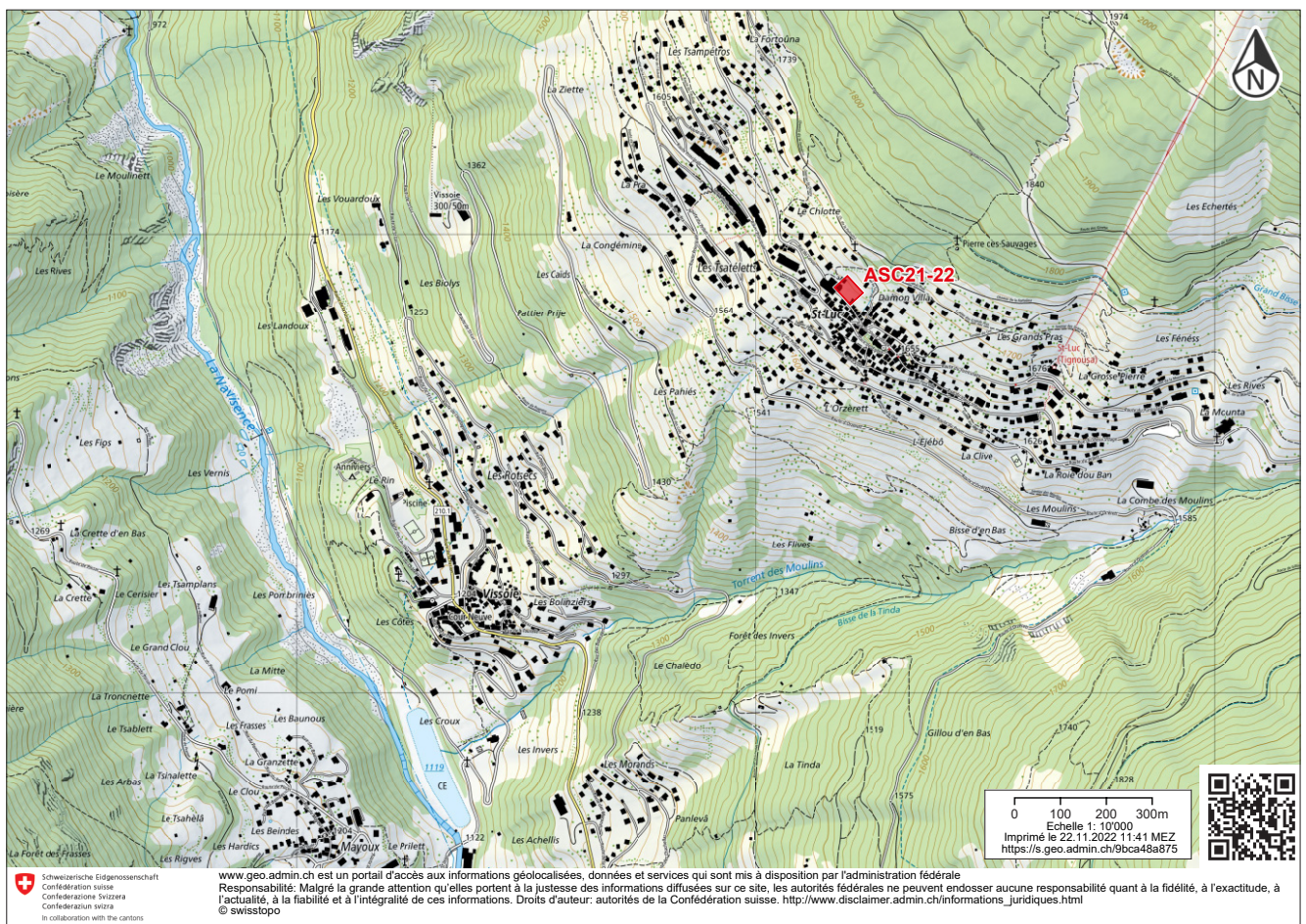


Fig. 1 – Anniviers, Saint-Luc. Le village de Saint-Luc avec l'emplacement de la fouille archéologique ASC21-22 à côté l'Hôtel du Cervin; geoadmin.ch, © swisstopo.

¹ Une partie des déblais excavés a été utilisée à la fin de l'année 2021 pour des travaux de nivellement du terrain de sport de Vissoie. Pour les travaux d'excavation et la sécurisation du chantier, la fouille archéologique a été arrêtée en octobre.

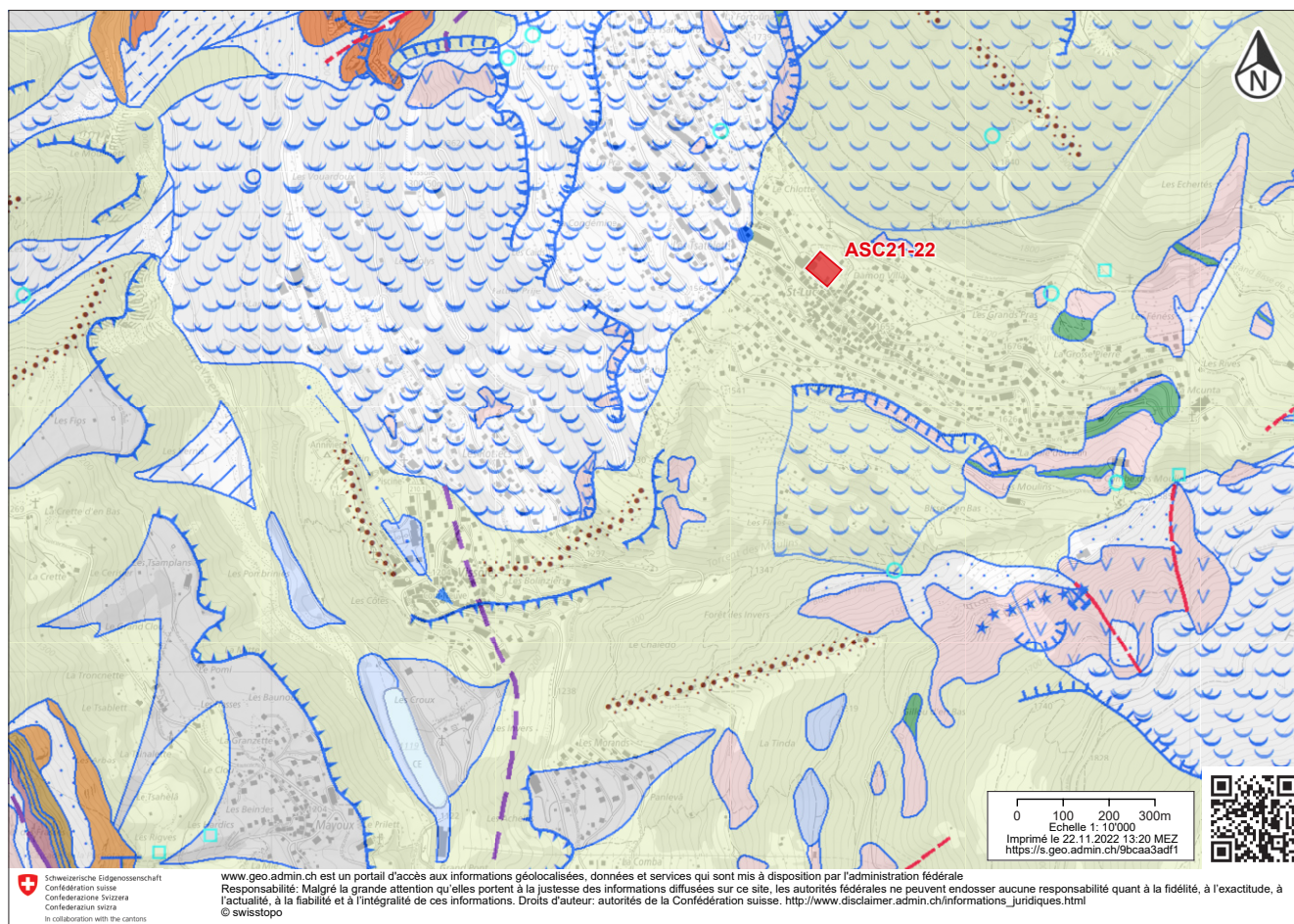


Fig. 2 – Anniviers, Saint-Luc. Carte géologique de la région de Saint-Luc. En rouge l'emplacement du site archéologique sur les restes de la moraine de la dernière glaciation (verte); geoadmin.ch, © swisstopo.

1.2 Contexte géographique et topographie du site

Le village de Saint-Luc est situé sur un plateau du flanc est de la vallée à 1640 m d'altitude, en amont de Vissoie, le village principal de la commune d'Anniviers, qui englobe toute la vallée latérale au sud de Sierre.

Ce flanc est formé par la moraine de la dernière glaciation (glaciation de Würm) qui est partiellement érodée par l'eau et les glissements de terrain. Le site antique se situe sur le haut du village actuel, au bord du plateau côté montagne, à 50 m à peine de la lisière de la forêt.

1.3 Contexte archéologique

Plusieurs sites archéologiques sont connus dans la région de Saint-Luc : des pierres à cupules, comme la «Pierre des Servageois ou Pierre des Sauvages», sont documentées dans les environs immédiats du village. Par ailleurs, des sépultures à inhumation de l'âge du Fer contenant plusieurs bracelets et un vase ainsi que des tombes à incinération recouvertes de dalles ont été découvertes autour d'une autre pierre à cupules lors de l'agrandissement de l'Hôtel Bella Tola en 1887-1889². Une des tombes, on ne sait s'il s'agit d'une crémation ou d'une inhumation, a livré quelques monnaies romaines³. Enfin un campement ou un point de contrôle du 1^{er} siècle avant J.-C. a récemment été fouillé au-dessus du lac du Toûno à plus de 2600 mètres d'altitude⁴.

² SAUTER 1950, p. 125.

³ SAUTER 1950, p. 126.

⁴ Travail de mémoire par Tristan Allegro à l'Université de Lausanne, 2023 (ALLEGRO 2023).

2. SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE

Phases	Dépôts naturels	Description		Datation
		Zone 1	Zone 2	
	Humus et remblais modernes			
Aménagements modernes		Vestiges et remblais de nivellement du 20 ^e siècle		Époque moderne (deuxième moitié 20 ^e siècle)
	Dépôts naturel XI	Colluvions		
Phase 10		-	Restes d'un bâtiment maçonné	Époque moderne
	Dépôts naturel X	Colluvions		
Phase 9		-	Tombe à incinération	Époque romaine (3 ^e - 4 ^e siècle apr. J.-C.)
	Dépôts naturel IX	Colluvions		
Phase 8 (1+2)		Aménagement d'une terrasse et construction successive de deux bâtiments en bois (bât. 4a et 4b)	Aménagement d'un mur de terrasse et construction d'un bâtiment en bois (bât. 5)	Époque romaine (3 ^e siècle apr. J.-C.)
	Dépôts naturel VIII	Colluvions avec un glissement de terrain		
Phase 7		Aménagement d'un mur de terrasse et construction d'un bâtiment en bois (bât. 2)	Aménagement d'un mur de terrasse et construction d'un bâtiment en bois (bât. 3)	Époque romaine (2 ^e - 3 ^e siècle apr. J.-C.)
	Dépôts naturel VII	Colluvions		
Phase 6		Aménagement d'un mur de terrasse et traces d'utilisation	Aménagement d'un mur de terrasse et construction d'un bâtiment en bois (bât. 1)	Époque romaine (1 ^{er} siècle av. J.-C. - 3 ^e siècle apr. J.-C.)
	Dépôts naturel VI	Colluvions		
Phase 5		Aménagement des terrasses agricoles		Protohistoire - âge du Fer ?
	Dépôts naturel V	Colluvions		
Phase 4		Aménagement des terrasses agricoles		Protohistoire - âge du Fer ?
	Dépôts naturel IV	Colluvions		
Phase 3		Aménagement des terrasses agricoles		Protohistoire - âge du Fer ?
	Dépôts naturel III	Colluvions		
Phase 2		Aménagement des terrasses agricoles		Protohistoire - âge du Fer ?
	Dépôts naturel II	Colluvions		
Phase 1		Aménagement des terrasses agricoles		Protohistoire - âge du Fer ?
	Dépôts naturel I	Colluvions, moraine délavé		
	Moraine	Restes de la moraine de la glaciation de Würm		≈ 115'000 - 12'000 BC
	Rocher naturel	Rocher naturel		

Tab. 1 – Anniviers, Saint-Luc. Tableau montrant la séquence stratigraphique de la fouille ASC21-22 avec toutes les phases et les différents dépôts naturels (cf. annexe diagramme chrono-stratigraphique ASC21-22).

2.1 Rocher naturel, moraine et dépôts naturels I

La première séquence de dépôts est formée par les «*Dépôts naturels I*», composés des colluvions de la moraine glaciaire scellant la moraine (448) encore conservée, qui repose directement sur le rocher (446, 447).



Fig. 3 – Anniviers, Saint-Luc. Photographie du profil sud-ouest avec le rocher, la moraine et les dépôts naturels 1 (colluvions). Vue depuis le nord.

2.2 Dépôts naturels II

Les vestiges de la phase 1 sont recouverts par les «*Dépôts naturels II*», des colluvions composées principalement de matériaux morainiques emportés par l'eau.

2.3 Dépôts naturels III

Comme pour les «*Dépôts naturels II*», les «*Dépôts naturels III*» sont des dépôts colluvionnaires constitués de matériaux morainiques scellant la phase 2.

2.4 Dépôts naturels IV

Cette quatrième séquence de dépôts est également composée de colluvions observées sur l'ensemble du site ; elle succède à la phase 3.

2.5 Dépôts naturels V

Les «*Dépôts naturels V*» sont des dépôts colluvionnaires déposés sur ceux de la phase 4.

2.6 Dépôts naturels VI

Comme pour les dépôts précédents, les «*Dépôts naturels VI*» sont des colluvions présentes sur l'ensemble du site, elles scellent les colluvions de la phase 5. Cette séquence est clôturée par la première occupation de l'époque romaine (période 2 - phase 6).

2.7 Dépôts naturels VII

Ces colluvions recouvrent l'ensemble des vestiges de la phase 6 ; leur abondance a entraîné un déplacement du pied du versant d'au moins 1 mètre vers l'ouest.

2.8 Dépôts naturels VIII

Les «*Dépôts naturels VIII*» se déposent sur la phase 7. Une partie de ces dépôts résulte d'un glissement de terrain (109, 217, 218) recouvrant toute la zone 1 sur 30 à 40 cm d'épaisseur et forme une fine couche sableuse (158 = 264, 265) sur le reste du site (zone 2)⁵.

2.9 Dépôts naturels IX

Ces dépôts colluvionnaires plutôt fins se sont déposés sur l'occupation de la phase 8. Ils sont plus épais à l'arrière de la zone 2, le pied de la pente étant déplacé d'environ 1 m vers l'ouest.

2.10 Dépôts naturels X

Couvrant l'ensemble du site, les couches des «*Dépôts naturels X*» ont enseveli la dernière phase (phase 9) d'époque romaine.

2.11 Dépôts naturels XI

Les «*Dépôts naturels XI*» constituent la dernière séquence de dépôts colluvionnaires observée sur le site. Elle succède aux vestiges de la phase 10 (période 3).

2.12 Remblais modernes et humus

D'autres couches se sont déposées sur les remblais antérieurs et le nivellement, sur lesquels s'est formé un humus récent.

⁵ Comme la distinction des dépôts entre colluvions et glissement de terrain n'est pas toujours assurée, ils sont traités comme un processus cohérent dans le diagramme chrono-stratigraphique.

3. LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

3.1 Période 1 - Protohistoire (âge du Fer ?)

3.1.1 Phase 1

Description

Dans la zone 1, le sondage réalisé pour la documentation du profil stg33 révèle un mur de terrasse en pierres sèches (**M416** ; cf. annexe plan 3, phase 1). Un second mur de terrasse est construit dans la zone 2 (M364 = **M475** = M494). En amont du versant, le remblai mis en place derrière le mur en pierres sèches (365) et les traces d'un paléosol (367) sont partiellement conservés. Les deux murs de terrasse ont une orientation nord-ouest sud-est, perpendiculaire à la pente.

Interprétation

Ces deux murs en pierres sèches sont construits pour aménager la pente en terrasses agricoles.

3.1.2 Phase 2

Description

Un mur en pierres sèches (**M375** = **M577**), axé nord-ouest sud-est, est le seul élément conservé de la phase 2 (cf. annexe plan 4, phase 2). En contrebas du mur, les traces d'un paléosol (370, 371) sont encore partiellement visibles dans le profil stg35. Dans la zone 2, un pan (480) du mur en pierres sèches (**M375** = **M577**) a ultérieurement basculé dans la pente sous l'effet d'un dépôt de colluvions («*Dépôts naturels III*»).

Interprétation

Ce mur en pierres sèches permet d'aménager une terrasse dans le versant pour optimiser la surface agricole exploitable.



Fig. 4 – Saas Grund: Des terrasses agricoles abandonnées sont encore visible de nos jours en dessus de Saas Grund.



Fig. 5 – Törbel, Gäschi. Des terrasses agricoles abandonnées au lieu-dit Gäschi, en-dessous de Törbel (FLÜCKIGER-SEILER *et al.* 2011, p. 215, Fig. 8.35).

3.1.3 Phase 3

Description

L'ensemble de la surface fouillée est à nouveau recouvert par des dépôts colluvionnaires («*Dépôts naturels III*»). De nouvelles terrasses sont ensuite aménagées (379) et stabilisées par des murs en pierres sèches (**M354** = M495 = **M582**, **M485**; cf. annexe plan 5, phase 3). Les pierres 481 proviennent du mur supérieur **M354** = M495 = **M582** et ont glissé dans la pente probablement pendant l'évènement des «*Dépôts naturels IV*». Le remblai de construction (484) du mur **M485** est encore préservé sur sa face côté pente. Au nord-ouest, un empierrement (**541**) de stabilisation du talus est observé dans le profil stg52. Son emplacement et l'orientation du mur **M485** rendent leur connexion plausible. Des paléosols (376, 489) datant de cette phase ont également pu être observés.

Interprétation

Les structures et niveaux documentées sont également des vestiges de terrasses agricoles.

3.1.4 Phase 4

Description

Les profils stg33 et stg35 révèlent des travaux de nivellement (419, 589) précédant la construction d'un nouveau mur en pierres sèches (**M381** = **M424** = **M499**) d'orientation nord-ouest sud-est. Outre les profils, une petite portion du mur est conservée dans la zone 1 (cf. annexe plan 6, phase 4). Dans la zone 2, un remblai (590) est aménagé avant la construction du mur en pierres sèches **M381**. Un second mur (**M373** = **M425** = M493), également orienté nord-ouest sud-est, est mis en évidence 150 - 180 cm plus à l'ouest. Des paléosols partiellement délavés sont conservés au sein des terrasses stabilisées par ces murs (356, 382, 401, 464 = 547, 500).

Interprétation

Analogues aux précédents, ces murs de terrasse construits le long de la pente permettent d'étendre la surface agricole pouvant être exploitée.

3.1.5 Phase 5

Description

Cette phase voit l'édification de deux murs parallèles (cf. annexe plan 7, phase 5). La tranchée de construction (399) du premier (M148 = M194 = **M498** = **M520** = **M580**), situé en amont, est documentée dans le profil stg35. Le second (**M487** = **M585**) est érigé un mètre en aval (ouest). Des remblais (394, 486) sont observés sur l'arrière de ces maçonneries. Encore partiellement conservé, un paléosol (51, 147 = 360, 149 = 186, 391, 398, 414, 502, 598) a pu être documenté sur ces nouvelles terrasses.

Interprétation

Les murs mis au jour ont une orientation vers le sud-ouest légèrement différente de ceux des phases précédentes en raison des grandes quantités de dépôts («*Dépôts naturels V*») observés surtout dans la zone 2. Ces colluvions massives ont accru la déclivité du terrain, rendant nécessaire la présence de deux murs de pierres sèches distants de moins d'un mètre contrebutant les terrasses déplacées ainsi vers l'ouest.



Fig. 6 – Anniviers, Saint-Luc. Vignette de la phase 6 avec la terrasse et le bâtiment 1.

3.2 Période 2 - Époque romaine

3.2.1 Phase 6

Description

Dans la zone 1, en amont d'un talus empierré (312), un mur en pierres sèches large de 50 à 60 cm et constitué de gros blocs (M313) est observé sur une longueur de 4 m (cf. annexe plan 8, phase 6)⁶. Il permet l'aménagement et la stabilisation d'une grande terrasse. Au sud-ouest, un mur parallèle (M30 = M162 = M236 = M397, M155 = M566, M327) est construit environ 4,5 à 5 m en aval ; il est conservé sur trois à quatre lits de pierres pour une hauteur d'environ 70 cm. Sa tranchée de construction est documentée dans les profils (69, 152, 164, 400, 587) ; elle est comblée par un remblai d'un sédiment silteux-sableux avec des graviers et des blocs de 15-20 cm (166, 237, 325 = 396 = 569 = 596, 445, 467, 488). Sa construction est complétée par un empièchement stabilisant le talus en amont du mur (238, 395, 584). La terrasse délimitée entre ces deux maçonneries comprend une fosse (524) et les vestiges partiellement lessivés d'un niveau de marche (31 = 402, 153 = 361, 459, 508, 522, 530, 555, 556).

Dans la zone 2, des traces de poutres en bois brûlées sont observées (434, 436, 437, 438). Les poutres

434 et 436 sont les sablières d'un bâtiment (bâtiment 1), les poutres 437 et 438 forment le soubassement d'un plancher. La démolition d'une paroi incendiée observée au nord-ouest de la sablière 436 comprend un montant 435 et une couche ocre 439 (enduit argileux). Une couche d'occupation faiblement conservée et partiellement délavée (345, 378 = 440, 462,



Fig. 7 – Anniviers, Saint-Luc. Photographie du profil stg52, vue depuis le sud. La pente du site est bien visible. Marqué en blanc le mur de terrasse M155 de la phase 6 (avec les remblais à l'arrière) s'est affaissé dans la pente sous la pression des dépôts naturels.

⁶ Son prolongement vers la zone 2 est probable.

535) est observée sur l'ensemble de la surface. L'état de conservation de ces structures est extrêmement mauvais.

Interprétation

Première phase attribuable à l'époque romaine (période 2), la phase 6 comprend une terrasse d'environ 4,5 à 5 m de large abritant les vestiges très mal conservés d'un bâtiment à ossature en bois incendié (bâtiment 1) ; dans la zone adjacente au nord (zone 1) une fosse complète ce plan. La datation entre le 1^{er} siècle av. J.-C. et les 2^e-3^e siècles. apr. J.-C. de cette phase n'est guère précise en raison de la faible quantité de mobilier découvert.

3.2.2 Phase 7

Description

Les vestiges de la phase 6 sont recouverts par des dépôts colluvionnaires d'une épaisseur allant jusqu'à 20 cm («*Dépôts naturels VII*»). La terrasse est remise en état lors de la phase 7 : deux murs en pierres sèches, légèrement décalés vers le sud-ouest par rapport au mur antérieure **M313**, sont construits sur le haut du versant (M20, M47, **M91**, M214 = **M310**, cf. annexe plan 9, phase 7). Si le mur occidental **M310** est très mal conservé, l'élévation du mur oriental **M91** atteint en revanche une hauteur de 80 à 90 cm. Cette hauteur correspond très probablement à la hauteur d'origine en raison des grosses pierres formant le sommet du mur, destinées à stabiliser la construction. Composé d'un sédiment sableux contenant des graviers et des pierres de 10 à 15 cm, le remblai de construction en amont du mur (21, 92, 228, 532) est partiellement documenté. Mis au jour sur une petite partie entre la limite des zone 1 et 2, un deuxième mur en pierres sèches (M190 = **M323** = M441) est érigé en aval à environ 3 - 3,5 m au sud-ouest du mur **M310**. La terrasse ainsi délimitée abrite un bâtiment (bâtiment 2) documenté par l'angle nord des sablières (**409**, **410**), un sol en terre battue (321, 411, 460) et un foyer circulaire (**307**) de 120 cm de diamètre. Ce dernier est délimité par des pierres posées de chant et doté d'un revêtement argileux (309 = 412, 476, 477)⁷. Un niveau d'occupation ou de destruction (8, 306, 308, 314, 526, 558) est documenté dans la zone 1.

Dans la partie inférieure de la zone 2 un talus stabilisé par des empierements (118 = **406** = 428 = 471 = 568, **168**) scelle les «*dépôts naturels VII*» recouvrant le mur **M395**. La terrasse ainsi formée entre le talus et le mur en pierre sèches **M91**, abrite les solins (**338**, **350** = 433, **386**, **431**, **432**), composés de dalles posées à plat, supportant les sablières (189, 283 = **331**, **329**, **330**, **332**, **336**, 387) d'un bâtiment en bois

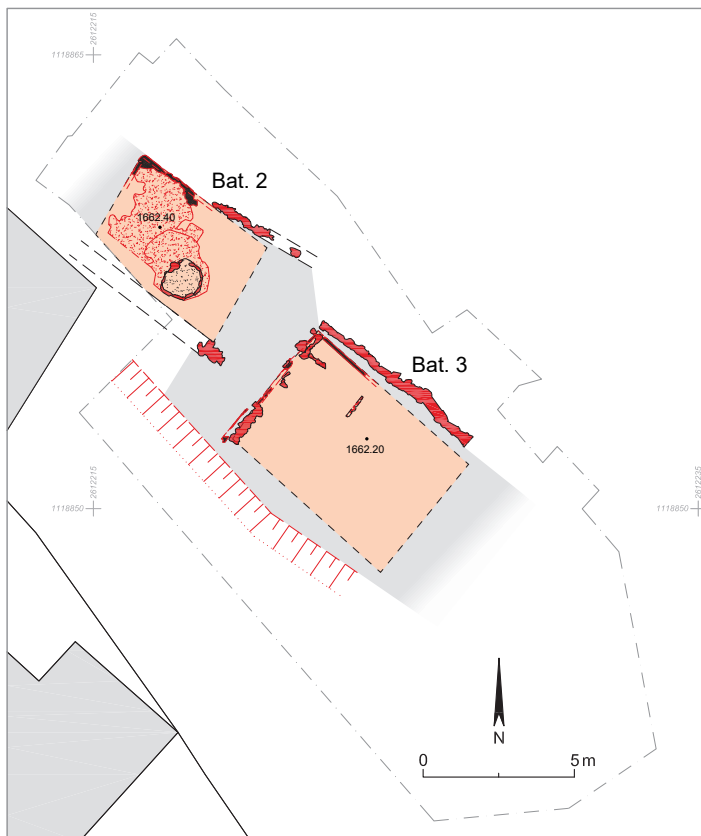


Fig. 8 – Anniviers_Saint-Luc. Vignette de la phase 7 avec la terrasse et les bâtiments 2 et 3.



Fig. 9 – Anniviers, Saint-Luc. Le foyer circulaire 307 situé dans le bâtiment 2 de la phase 7.

⁷ Pour comparaison les foyers du type 2B de Gamsen : foyers plat à sole d'argile ; PACCOLAT, MORET 2018, p. 140.

(bâtiment 3). Du côté ouest, le solin **338**, conservé sur une hauteur de 10-12 cm au-dessus du sol, indique une surélévation du côté occidental du bâtiment. Conservé seulement partiellement du côté amont, il est probablement équipé d'un sol en terre battue composé d'une couche argileuse légèrement orange (351, 388). Dans le reste du bâtiment, certaines couches mal conservées peuvent correspondre à un niveau de circulation (285 = 334, OK385). Des traces d'occupation ou de destruction sont également documentées à l'intérieur (117, 126, 171, 187, 191, 296, 300, 333) comme à l'extérieur des bâtiments 2 et 3 (192 = 319 = 322, 229, 235, 242, 243, 284 = 339, 317, 407).

Interprétation

Deux bâtiments (bâtiments 2 et 3) sont construits sur la terrasse réaménagée. Le bâtiment 2 est une construction à ossature en bois d'environ 3,5 x 5,5 m, il est posé directement sur les dépôts naturels et doté d'un sol en terre battue et d'un foyer. Mesurant 4 à 4,5 m de long, le bâtiment 3 est également une construction à ossature en bois posée sur des solins de pierre probablement discontinus (**350** = 433, **431**, **432**). Le solin **338** indique sa surélévation par rapport à la pente, sa partie amont au moins semble être dotée d'un sol en terre battue. En raison du mauvais état de conservation, aucune autre structure n'a pu être observée. Détruite par un incendie, cette phase peut être datée du 2^e-3^e siècle apr. J.-C.

3.2.3 Phase 8

Description

Après une nouvelle séquence de dépôts de colluvions («*Dépôts naturels VIII*»), comprenant un glissement de terrain (dépôts d'une épaisseur de 40 cm dans la zone 1), la terrasse recouverte est agrandie vers l'ouest (zone 1) par des remblais (188, 211 = 241) et rétablie en amont par l'évacuation d'une partie des dépôts. D'une orientation similaire à celle du mur **M91** (phase 7), un mur en pierres sèches (M9 = **M114** = **M200** = M560, **M107**, **M112**) consolide cette nouvelle

terrasse (cf. annexe plan 10, phase 8.1). Plusieurs remplissages/couches de nivellement (220, 221, 232, 256) sont ensuite mis en place ainsi que les deux structures indéterminées **219** et **220** observées dans le profil stg19. Ils sont scellés par un radier de petites pierres (258) faisant office de sol. Un solin en pierre (**261**) observé dans la zone 1, signale un bâtiment en bois (bâtiment 4a, phase 8.1). Il abrite un foyer ovale délimité par des pierres (**253**) et des couches d'occupation (222, 257, 259). A l'extérieur, un niveau de marche (OK232) et une possible occupation (260) sont observés. Ce bâtiment est modifié pendant la phase 8.2. Repérées à l'intérieur du bâtiment (113,



Fig. 10 – Anniviers, Saint-Luc. Vignette de la phase 8.1 : au nord-ouest la première terrasse avec le bâtiment 4a et au sud-est la deuxième terrasse, légèrement en contrebas, avec le bâtiment 5.



Fig. 11 – Anniviers, Saint-Luc. Les vestiges du bâtiment 4a de la Phase 8.1. En gris le foyer 253 et les restes du solin 261. Vue depuis le sud.

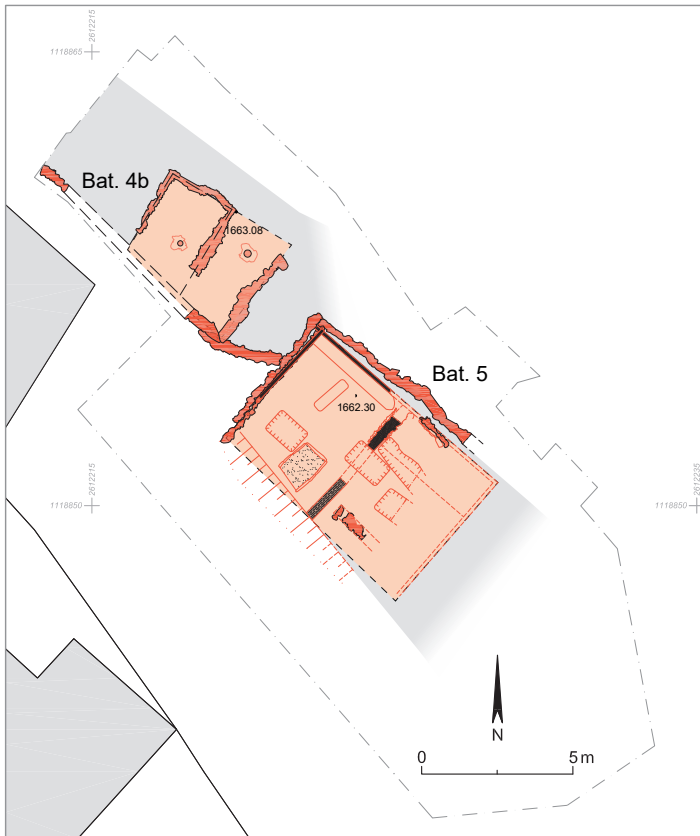


Fig. 12 – Anniviers, Saint-Luc. Vignette de la phase 8.2 : au nord-ouest la première terrasse avec le bâtiment 4b et au sud-est la deuxième terrasse avec le bâtiment 5.



Fig. 13 – Anniviers, Saint-Luc. Les solins du bâtiment 4b de la Phase 8.2. Vue depuis l'ouest.



Fig. 14 – Anniviers, Saint-Luc. Vestiges du bâtiment 5 de la Phase 8. Vue depuis le sud-ouest.

116, 122, 130, 139, 201, 202, 225) et à l'extérieur (198 = 262, 206, 231), plusieurs recharges nivellent l'ensemble de la zone 1 et l'extrême nord de la zone 2. Le nouveau bâtiment (bâtiment 4b) est délimité par les solins en pierres (**115** = 140, **131**, **142**, **197**) et abrite un niveau de marche (OK130) scellant les recharges ; le plan est complété par deux trous de poteau (**138**, **141**, cf. annexe plan 11, phase 8.2). L'édifice est détruit par un incendie (129, 132, 133, 134 = 230, 143, 205, 207, 226)⁸.

Dans la zone 2 les remblais (184, 268, 271) scellent les «*Dépôts naturels VIII*», et des drains de petites pierres (177 = 533) sont aménagés à proximité du mur en pierres sèches **M91**, réutilisé dans cette phase. Un éventuel niveau de marche (174 = 491, 181, 267 = 277, 297, 344) est observé sur les remblais de nivellement⁹. Un empierrement (11, 102, **104**) est établi pour stabiliser la pente du talus au sud-ouest de la terrasse. Un bâtiment comportant des solins en pierres (**96**, **101**, 175 = **346**, 266, 270, 274, **279**, 294, 295) couronnés par les sablières en bois (95 = **179**, **178**, **180**, **183**, **188**, 248, 273, 280) est ensuite édifié. Il est surélevé vers l'aval, comme l'indique le solin **279** dont les lits de pierres sèches exhausser le bâtiment de 20 cm au-dessus du niveau du sol. Le solin **346** placé dans la partie sud-ouest du bâtiment, confirme cette hypothèse. La couche orange, incendiée 272 retrouvée le long de la sablière **178** sur une longueur d'environ 1 m indique qu'un enduit en argile recouvrait les parois. Inséré dans la sablière **178**, le négatif d'un montant **248** confirme la structure à ossature en bois du bâtiment, également documentée par les sablières (**178**, **180**) et les montants d'angle¹⁰. L'élévation des

⁸ Le solin 261 étant scellé par les remblais de réfection de la phase 8.2 et les autres solins reposant sur ces remblais, le plan du bâtiment entre les phases 8.1 et 8.2 n'est pas totalement clair. La structure du bâtiment semble avoir été modifiée et ses solins renouvelés ou adaptés lors de la mise en place des remblais pendant la sous-phase 8.2.

⁹ Il faut noter que ce niveau de marche, qui était vraiment en très mauvais état, contient peut-être aussi des restes du sol en plancher situé au-dessus.

¹⁰ Il est possible que 273 fasse partie du négatif 248. Il s'agit ici de la même méthode de construction que celle constatée à Oberwinterthur, avec une poutre de seuil entaillée dans laquelle étaient insérés les montants ; PAULI-GABI *et al.* 2002, Abb. 78, p. 105.



Fig. 15 – Anniviers, Saint-Luc. Détails de la construction des sablières du bâtiment 5. En haut la sablière-arrière 178 encore en place (photographie angle nord-est), en bas les solins 270 et 295 encadrant la sablière (photographie angle sud-est).



Fig. 16 – Anniviers, Saint-Luc. Restes de la sablière 178 avec le négatif de la fixation (248) pour un montant.

parois est composée d'un hourdis de branchages ou de planches calfatées de lichens (clayonnage) et recouvertes par un enduit d'argile¹¹. Entièrement brûlé, un plancher est partiellement conservé à l'intérieur du bâtiment (66, UK82, 89, 94, 105, 172, 269, 275, 276, 288. Un foyer de dalles de pierre (**99**) de 110 x 120 cm, est disposé sur le plancher, mais ses abords semblent dépourvus de protections contre le feu (comme une couche d'argile autour ou dans le foyer servant de protection)¹². Plusieurs structures creusées dans le sol ont été mises en évidence (125 = **176, 246, 251, 252, 293**). Les structures **176, 246, 251** et **252** sont des coffres en bois enterrés et des fosses. Plusieurs clous ainsi qu'une charnière (*n°-inv. ASC21-22.142*) proviennent du bord du coffre **176** ; cet indice révèle que ces coffres/fosses devaient être dotés de couvercles en bois. Les structures **246, 251** et **252** sont des fosses allongées probablement dépourvues de revêtement et la fosse **252** semble avoir été creusée sous la poutre centrale **179, 188**. La fosse **293**, parallèle au mur extérieur et adjacente à la poutre **179**, pourrait être le négatif d'une paroi intérieure délimitant une petite zone au sud-est. La destruction par un incendie (OK82, 97, 98, 106) est documentée sur toute la surface du bâtiment. De nombreux macrorestes (fêveroles et orge) proviennent du niveau de destruction 106, vers l'angle nord-est du bâtiment.



Fig. 17 – Anniviers, Saint-Luc. Photographie du foyer 99 et du coffre en bois 176 enterré dans le bâtiment 5.

Interprétation

Après son ensevelissement par un glissement de terrain, la terrasse remise en état accueille deux bâtiments. Le bâtiment 4a et 4b de la zone 1 est à ossature en bois ou probablement en Blockbau, avec un foyer pendant la phase 8.1. Au cours de la phase 8.2, toute la zone a été surélevée de 10 à 15 cm par des remblais. Les solins en pierres semblent également avoir été remplacés pendant ces travaux ce qui laisse supposer que l'élévation en bois de l'ancien bâtiment avait été démontée pour être remontée au cours de la phase 8.2 ; en effet, seul le niveau de marche a été observé mais aucun niveau de destruction en lien avec la phase 8.1 n'a pu être documenté.

Dans la zone 2, le bâtiment 5 à ossature en bois et son plancher sont construits ; mesurant environ 5 x 7,5 m, la structure en clayonnage est parfaitement attestée grâce à sa bonne

¹¹ PAULI-GABI *et al.* 2002, Abb. 77, p. 104.

¹² Cette absence de couche de protection pourrait être la conséquence d'une moins bonne conservation de cette partie du plancher; pour comparaison les foyers du type 2A de Gamsen : foyers plat à sole dallée, PACCOLAT, MORET 2018, p. 139.

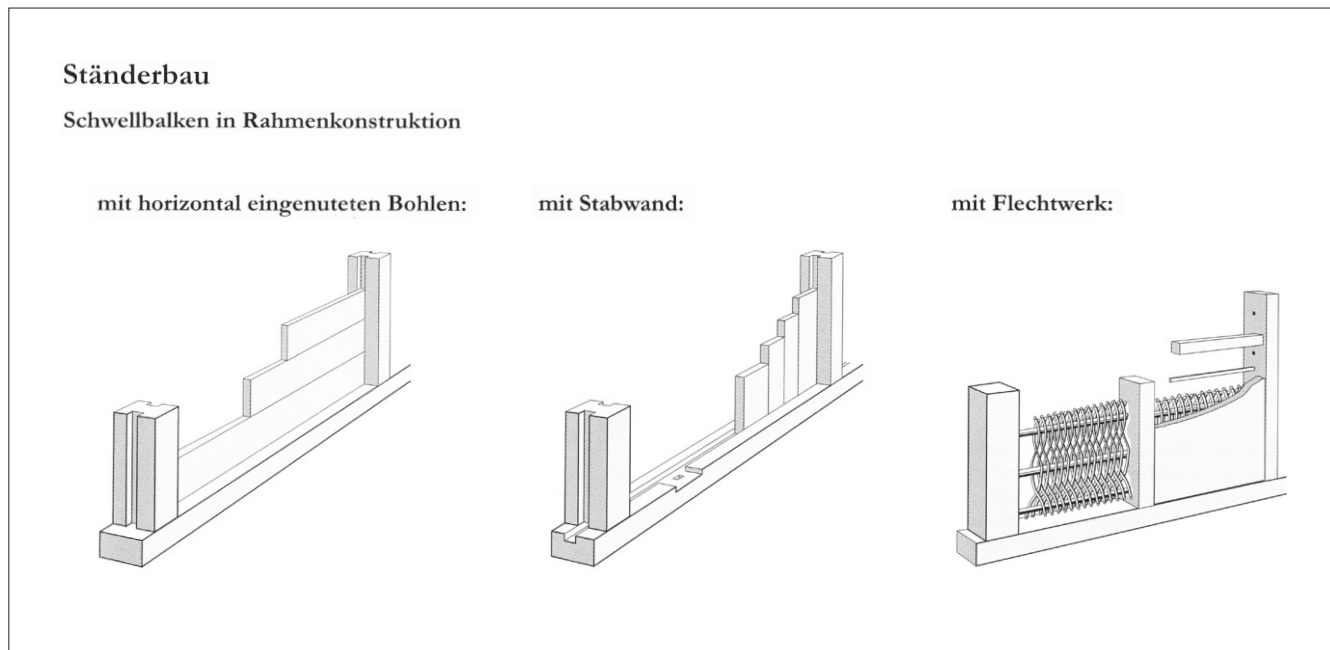


Fig. 18 – Oberwinterthur, Unterer Bühl. Différents modes de construction du type «Ständerbau», observé pendant les fouilles à Vitudurum (PAULI-GABI *et al.* 2002, p. 156).

conservation. Le solin en élévation **279** et le foyer **99** indiquent la surélévation du bâtiment du côté ouest. Les coffres et les fosses mis en évidence sont probablement utilisés pour stocker des aliments ou des matériaux. En raison de la présence du seuil **179**, **188** le bâtiment présente une partition centrale pouvant servir également d'appui au faite du toit : par symétrie, la largeur du bâtiment peut être estimée à environ 5 x 7,5 m. Les nombreux restes alimentaires (féveroles et orge) retrouvés dans l'angle nord-est permettent de supposer un stockage de denrées alimentaires à cet emplacement du bâtiment.

Les deux bâtiments sont détruits par un incendie et rapidement recouverts par des colluvions, ce qui explique la bonne conservation du bâtiment 5 proche de la pente¹³. La grande quantité de mobilier recueillie permet de dater ces édifices du 3^e siècle après J.-C.

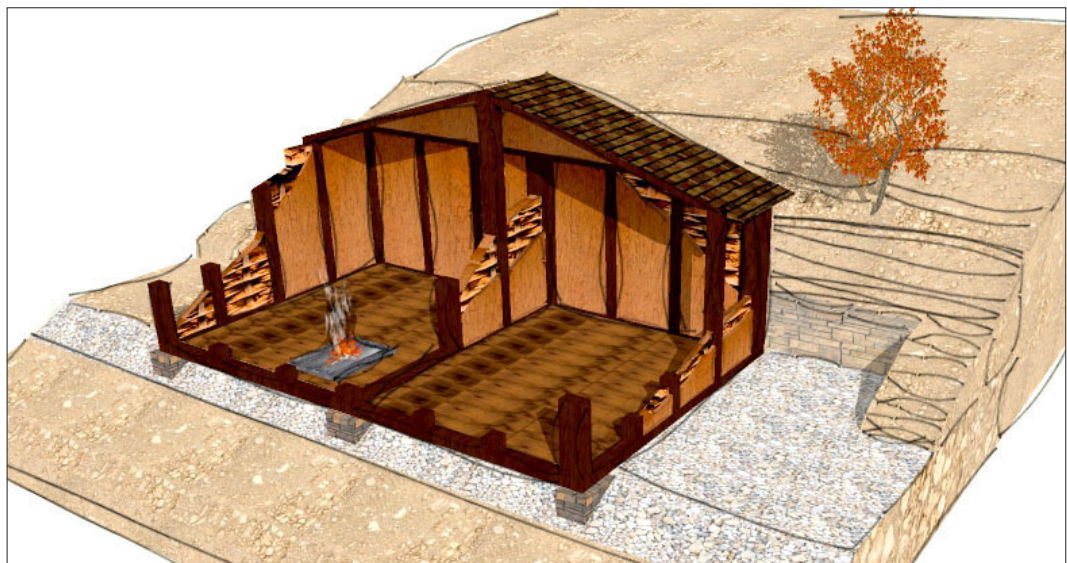


Fig. 19 – Anniviers, Saint-Luc. Reconstruction 3D du bâtiment 5, phase 8 (Cuomo M.): bâtiment partiellement surélevé avec des sablières à la base, des parois en torchis avec du clayonnage, un sol en plancher et le foyer dessus. Il est possible qu'une couche d'argile (non observée durant la fouille) ait été aménagée autour du ou dans le foyer comme protection contre la chaleur.

¹³ En amont de l'excavation, une couche sombre contenant du charbon a été découverte (574). Bien que son intégration stratigraphique reste incertaine, il serait possible grâce à la datation ¹⁴C de la rattacher à cette phase, ce qui pourrait donner une indication sur l'extension du site.

3.2.4 Phase 9

Description

Après la destruction de la phase précédente, les dépôts («*Dépôts naturels IX*») recouvrent le site, déplaçant le pied de la pente d'environ 1 m vers l'ouest. Une sépulture à incinération (**600**) a été aménagée dans ces dépôts (cf. annexe plan 12, phase 9)¹⁴.

Interprétation

Après l'abandon du bâtiment, une tombe est creusée dans les dépôts naturels. S'agit-il d'une sépulture isolée ou faisant partie d'une zone funéraire plus développée en limite de l'habitat ?

3.3 Période 3 - Époque moderne

3.3.1 Phase 10

Description

Le mur nord d'un bâtiment construit dans la zone 3 a pu être documenté (**59**, **76**), accompagné d'un remblai (**78**) et d'un niveau de marche extérieur (**71**). La fosse **40** du profil stg05 semble également pouvoir être attribuée à cette phase (cf. annexe plan 12, phase 10).

Interprétation

En raison de son mauvais état de conservation, il n'est guère possible d'interpréter ce bâtiment. Les dépôts naturels à l'intérieur de ce dernier indiquent une destruction avant ou peut-être à cause du nivellement de la zone au 20^e siècle.

3.3.2 Aménagements modernes

Description

Dans la seconde moitié du 20^e siècle, la zone est élargie en aval par l'apport de remblais (2, 10 = 563, 38, 39, 72, 73, 74, 75, 77) et par des excavations sur le versant nord-est. Elle est finalement nivelée (37, 591) pour faire place à la construction de deux bâtiments¹⁵. Après leur démolition dans les années 1970, l'emplacement est utilisé en hiver par une patinoire¹⁶.

Interprétation

Des niveaux de construction et de nivellement des deux bâtiments sont observés dans les profils ; sur la base des photos aériennes, elles sont construites dans les années 60 mais déjà démolies dans les années 70.

4. MOBILIER

L'ensemble du matériel découvert comprend plus de 800 objets, soit 431 restes fauniques, 149 tessons de céramique, 237 objets en métal, 27 fragments de pierre ollaire et deux fragments d'ambre ou de cornaline. L'un de ces fragments comprend une figure masculine gravée provenant d'une bague (*n°-inv. ASC21-22.7*). Les restes d'une petite pierre de jeu (*n°-inv. ASC21-22.135*) ainsi que 8 petits fragments de quartz complètent cet inventaire. Enfin, il faut encore mentionner plus de 6 kg de macrorestes provenant du dépôt alimentaire du bâtiment 5 (phase 8).

¹⁴ Comme une partie de cette zone avait déjà été excavée au préalable lors du décapage de la machine, il est tout à fait possible que d'autres tombes aient pu exister.

¹⁵ Vues aériennes des années 1959 et 1971; geoadmin.ch, © swisstopo.

¹⁶ Vue aérienne de l'année 1980; geoadmin.ch, © swisstopo.

4.1 Céramique

Le site a livré 149 tessons de céramique d'importation et de céramiques régionales. Leur identification a été réalisée par Alison Giavina et leur pertinence chronologique par phase est abordée au chapitre 5.

Phases	Nombre	NMI
Aménagements modernes	2	1
Phase 9	19	1
Dépôts naturels 8	7	3
Phase 8	81	14
Dépôts naturels 7	3	2
Phase 7	17	10
Phase 6	9	3
Phase indéterminée	11	1
Total	149	35

Tab. 1 – Anniviers, Saint-Luc. Tableau de la céramique, par phase.

4.2 Métal

Le mobilier métallique de Saint-Luc comprend plus de 230 objets, provenant principalement des phases 7 et 8 datant de l'époque romaine. Plus de 80% de ce mobilier se compose de clous de charpente et de clous de chaussures. Il comprend également deux fibules (*n°-inv.* ASC21-22.4 (phase 7); *n°-inv.* ASC21-22.78 (phase 8)) et une pièce de monnaie (*n°-inv.* ASC21-22.241 (phase 7)). La phase 8 livre encore une bague (*n°-inv.* ASC21-22.98), les fragments d'une cuillère (*n°-inv.* ASC21-22.59) et une pointe de lance (*n°-inv.* ASC21-22.148) provenant du coffre en bois 176, situé à côté du foyer (99). Le nettoyage et la restauration du mobilier métallique n'étant pas encore terminés, il n'est pas possible d'intégrer les résultats de son étude dans ce rapport.

4.3 Pierre ollaire

27 pièces de pierre ollaire ont été retrouvées pendant la fouille ; 26 sont des fragments de récipients et le dernier une ébauche de fusaiole (*n°-inv.* ASC21-22.05), fabriquée à partir d'un fragment de récipient.

Groupe	Phase 6	DN 7	Phase 7	DN 8	Phase 8	DN 10
C1			10			
C2	1		4	1	2	
C3		2	1	4		1
F						
G						

Tab. 2 – Anniviers, Saint-Luc. Tableau du mobilier en pierre ollaire, réparti par type de roche.

Les analyses pétrographiques ont permis d'attribuer l'ensemble des fragments à des talcschistes (groupe C)¹⁷. Aucune étude des gisements de pierre ollaire n'a été réalisée dans

¹⁷ MANNONI et al. 19876, S.16; PACCOLAT, MORET 2007, p. 199. Les analyses ont été effectuées sur une base macroscopique.

le Val d'Anniviers ; les études menées dans la partie orientale du Val d'Hérens, juste en face du Val de Moiry, révèlent des gisements de talcschistes dans cette partie des Alpes pennines. Elles rendent plausible la provenance régionale des pierres utilisées pour la fabrication des récipients¹⁸.

4.4 Ossements

Les restes fauniques ne sont pas encore étudiées au moment de la rédaction du rapport et n'ont donc pas été pris en compte. Cependant, les résultats d'une telle étude seraient d'un intérêt non négligeable pour la compréhension du site.

4.5 Macrorestes

Les 6 kg de macrorestes provenant de la couche d'incendie (106) du bâtiment 5, ont été soumis pour une première observation à Orsolya Dalnoki (paléobotaniste du bureau InSitu)¹⁹. Ils sont principalement composés de féveroles (*vicia faba L.*) et de quelques vesces communes (*vicia sativa ssp. sativa*). En outre, des pois (*pisum sativum*) et de l'orge (*hordeum vulgare L.*) sont présents en très petit nombre²⁰. Les petits trous de parasites observés à la surface des haricots, indiquent un stockage prolongé confortant ainsi les observations faites lors de la fouille. Des restes de coques de noix (*n°-inv. ASC21-22.250*) ont par ailleurs été trouvés dans la couche de destruction. Ces résultats préliminaires fournissent une base importante pour la compréhension de l'économie de moyenne montagne à l'époque romaine dans le Val d'Anniviers.



Fig. 20 – Anniviers, Saint-Luc. *Vicia faba L.* (féverole), photo prise au microscope.



Fig. 21 – Anniviers, Saint-Luc : *Hordeum vulgare L.* (orge), photo prise au microscope.

La présence de féveroles, de pois et d'orge est intéressante ; ces plantes présentent précisément des caractéristiques favorables pour être cultivées dans les régions alpines de moyenne altitude.

¹⁸ MANNONI et al. 19876, p.38.

¹⁹ N°-inv. ASC21-22.250, ASC21-22.266, ASC21.268, ASC21-22.269, ASC21.273, ASC21-22.274, ASC21-22.275, ASC21-22.282.

²⁰ HOPF 1970, p. 306; SCHULTZE-MOTEL 1972, p. 321.

5. DATATION

5.1 Période 1 - Protohistoire (âge du Fer ?)

5.1.1 Phases 1 à 5

Céramique

Aucune céramique ne provient des phases 1 à 5. La présence de tessons de l'âge du Fer dans les phases romaines peut indiquer une fréquentation antérieure du site.

Métal

Un fragment d'«*anneau de cheville valaisan*» provient du paléosol de la phase 5 (414) (*n°-inv. ASC21-22.210*), il présente des décorations circulaires le long de la face extérieure et est comparable aux objets 507 et 508 mis au jour à Gamsen, Waldmatte²¹. Ces objets apparaissent à partir du Hallstatt et sont observés jusqu'à fin de l'âge du Fer²².

Datation

Une datation précise des terrasses est difficile en raison du peu de mobilier qui y a été retrouvé. Le paléosol de la phase 3 (489) est par ailleurs daté du Néolithique moyen (date ¹⁴C)²³. Cette datation doit être utilisée avec précaution, car elle provient probablement d'une couche délavée. Une utilisation des terrasses depuis le Néolithique ne semble *a priori* guère réaliste mais les fouilles de Grimentz 2019 ont permis de mettre au jour des terrasses pouvant dater de l'âge du Bronze²⁴. Ces découvertes permettent d'envisager que celles de Saint-Luc soient également aménagées et utilisées dès cette période. Bien que provenant d'une couche qui n'est probablement plus en place, la date ¹⁴C du Néolithique moyen pourrait indiquer une fréquentation du site à cette période.

Le fragment d'un «*anneau de cheville valaisan*» provenant du paléosol de la phase 5, permet de supposer une fréquentation du site pendant l'âge du Fer. Cette hypothèse semble être corroborée par la présence de tessons de céramique de la même période dans les phases plus récentes²⁵.

5.2 Période 2 - Époque romaine

5.2.1 Phase 6

Céramique

Le mobilier céramique de la phase 6 est composé de 10 tessons (NR) pour un nombre minimum de 3 individus NMI. La présence de céramique indigène (MODVS/IND, 1 NMI) est à signaler, de même que celle d'une cruche (PCCRUCRUCRU, 1 NMI), qui permet par ailleurs d'établir un TPQ de 50 av. J.-C. La coupe Lamb. 1/3 en céramique à revêtement argileux (RA/CRA, 1 NMI, *n°-inv. ASC21-22.203*) provient des remplissages et des couches de destruction en amont du mur 118=155 ; un mélange avec les couches supérieures n'étant pas exclu, il s'agit donc probablement d'un intrus des phases plus récentes (datation entre 330 et le 5^e siècle).

²¹ PACCOLAT, CURDY et al. 2019b, pp. 454, 455.

²² PACCOLAT, CURDY et al. 2019a, pp. 100-102.

²³ Poz-157146: 5105 ± 35 BP, 3978-3798 BC, cal. (2-sigma).

²⁴ MAROELLI 2023, p. 25.

²⁵ De plus, des anneaux du même type ont déjà été trouvés dans les tombes de l'âge du Fer découvertes près de l'hôtel Bella Tola (PACCOLAT, CURDY et al. 2019a, p. 102, SAUTER 1950, p. 125).

	Catégorie (nouvelle)	Catégorie (ancienne)	Nombre n=9	NMI n=3	Nb %	NMI %
Régionale	RA	CRA	1	1	11,11	33,33
	PCCRU	CRU	5	1	55,56	33,33
	MODVS	IND	3	1	33,33	33,33

Tab. 3 – Anniviers, Saint-Luc. La *céramique* de la phase 6 par catégorie.

Métal

Cette phase est dépourvue de mobilier métallique datant.

Datation

Le rare mobilier céramique de cette phase fournit un *terminus post quem* à partir de la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. Sa durée reste incertaine; par comparaison avec les phases suivantes, elle couvre une période très large allant de la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. jusqu'au 2^e-3^e siècle apr. J.-C. Les deux dates ¹⁴C provenant des couches d'occupation révèlent une datation similaire allant de la fin du 1^{er} siècle avant J.-C au début du 4^e siècle apr. J.-C.²⁶.

5.2.2 Phase 7

Céramique

Le *corpus* de la phase 7 est composé de 17 tessons (NR) pour 10 individus NMI.

	Catégorie (nouvelle)	Catégorie (ancienne)	Nombre n =17	NMI n=10	Nb %	NMI %
Importation	TSGM	TSE	1	1	5,88	10,00
Régionale	RA	CRA	2	1	11,76	10,00
	PCMOR	MOR	2	1	11,76	10,00
	PCCRU	CRU	6	2	35,29	20,00
	PG	CSO	1	1	5,88	10,00
	PCGD	CCL	2	1	11,76	10,00
	MODVS	IND	3	3	17,65	30,00

Tab. 4 – Anniviers, Saint-Luc. La *céramique* de la phase 7 par catégorie.

Céramique d'importation

Le seul individu importé est un gobelet Hermet 90.5 en terre sigillée de Gaule du Sud (TSGM/TSE, 1 NMI), produit pendant la phase tardive des ateliers de la Graufesenque entre 80 et 120 de notre ère.

Céramique régionale

La *céramique régionale* comprend un pot et une jatte/couvercle en *céramique indigène* (MODVS/IND, 2 NMI), ainsi qu'un gobelet bilobé en *céramique à revêtement argileux* (RA/CRA, 1 NMI), dont les parallèles documentés à Genève sont datés du 3^e siècle²⁷. Cet ensemble comprend par ailleurs deux cruches (PCCRU/CRU, 2 NMI), un mortier en pâte claire (PCMOR/MOR, 1 NMI), une *céramique à pâte sombre* (PG/CSO, 1 NMI) et une *céramique à pâte claire* (PCGD/CCL, 1 NMI) qui n'apportent aucune information complémentaire.

²⁶ Poz-157145: 2010 ± 30 BP, 90 BC-110 AD, cal. (2-sigma); Poz-157147: 1820 ± 30 BP, 130-326 AD, cal. (2-sigma).

²⁷ PAUNIER 1981 p. 226 n°329; HALDIMANN, ROSSI 1994, p. 75 n°118-119 notamment.

Métal

La fibule à appliques émaillées sur l'arc du type Riha 5.17.3 (avec de petits cadres d'émail sur l'arc, *n°-inv.* ASC21-22.4) apparaît à la fin du 1^{er} siècle, mais elle est surtout connue durant la première moitié du 2^e siècle²⁸. Une monnaie provenant des niveaux d'occupations de cette phase (*n°-inv.* ASC21-22.241) n'est pas encore restaurée et déterminée.

Datation

Si le gobelet Hermet 90.5 témoigne d'une fréquentation débutant à partir de la fin du 1^{er} siècle, le gobelet bilobé en CRA indique un *terminus post quem* du 3^e s. apr. J.-C. La fibule à arc émaillé, dont la diffusion la plus large remonte à la première moitié du 2^e siècle après J.-C., conforte cette datation. La date ¹⁴C provenant de la couche d'argile du foyer (307) du bâtiment 2 pendant sa construction est clairement trop ancienne, le matériau étant très probablement en position secondaire car déplacé pour la construction du foyer²⁹.

5.2.3 Phase 8

Céramique

Avec 81 fragments (NR) issus de 14 individus NMI, la phase 8 livre le plus gros ensemble du site. Avec la phase 7, elle est la seule à attester d'importations, ce en proportion similaire.

	Catégorie (nouvelle)	Catégorie (ancienne)	Nombre n=81	NMI n=14	Nb %	NMI %
Importation	PARFIN	PFI	1	1	1,12	7,14
Régionale	TSI	TSD	44	3	49,44	21,43
	RA	CRA	14	3	15,73	21,43
	PCCRU	CRU	11	1	12,36	7,14
	PC	PC	3	1	3,37	7,14
	PCGD	CCL	15	4	16,85	28,57
	MODVS	IND	1	1	1,12	7,14

Tab. 5 – Anniviers, Saint-Luc. La céramique de la phase 8 par catégorie.

Céramique d'importation

L'unique céramique d'importation est une paroi fine indéterminée (PARFIN/PFI, 1 NMI), dont la diffusion dans nos régions est datée entre la deuxième moitié du 1^{er} siècle avant et la fin du 1^{er} siècle après J.-C.³⁰

Céramique régionale

Les sigillées helvétiques (TSI/TSD, 3 NMI, 21.4 %) comprennent une coupe Drag. 33, une coupe à collerette Drag. 38 et un bol indéterminé. Plusieurs individus en céramique à revêtement argileux (RA/CRA, 3 NMI, 21.4 %), dont un gobelet bilobé et un bol Lamb. 2/37, complètent l'ensemble. Ces deux derniers sont caractéristiques de la seconde moitié du 2^e et du 3^e siècle de notre ère.

La céramique (culinaire) claire (PCGD/CCL, 4 NMI, 28.6 %) tend à confirmer cette datation, notamment par le gobelet globulaire à lèvre verticale et la jatte ovoïde à bord déversé arrondi (B3.4a de Gamsen)³¹.

²⁸ RIHA 1979, p. 155 et Taf. 46, 1376.

²⁹ Poz-157144: 2125 ± 30 BP, 343-51 BC, cal. (2-sigma).

³⁰ PACCOLAT, CURDY et al. 2019a, pp. 298-300; HALDIMANN 2014, pp. 44-45.

³¹ PACCOLAT, CURDY et al. 2019a, pp. 322-323: CCL Gobelet globulaire à lèvre verticale (60-3^e apr.) ; CCL B3.4a (en Haut-Valais : 180-3^e siècle apr.).

Métal

La fibule du type «*fibule à moulures transversales*» à anse modelée et élargie (Ettlinger 32, «*querprofilierter Scharnierfibeln*»), est datée de l'époque claudienne par Ettlinger en se basant sur les études de Hull³². Étudiées à Avenches, le même type de fibule provient de contextes datés entre la fin du 1^{er} et le 3^e siècle apr. J.-C.³³.

Datation

Les céramiques observées dans cette phase indiquent une date de constitution de cet ensemble à partir de la seconde moitié du 2^e et un abandon survenant au 3^e siècle. En tenant compte du *terminus post quem* du 3^e siècle après J.-C. de la phase 7, la phase est constituée puis abandonnée au sein du 3^e siècle. Les trois dates ¹⁴C de cette phase (des niveaux de marche et des couches de destruction) rejoignent la datation proposée par le mobilier archéologique³⁴.

5.2.4 Phase 9

Céramique

La Phase 9 livre un unique pot à col cintré et lèvre déversée en céramique à revêtement argileux (RA/CRA, 1 NMI). Bien que fragmentaire, ce dernier est complet et révèle son utilisation comme urne cinéraire puisqu'il contenait des ossements humains. Documentée dès le 3^e siècle, cette forme est encore courante au 4^e siècle.³⁵

	Catégorie (nouvelle)	Catégorie (ancienne)	Nombre n=19	NMI	n=1
Régionale	RA	CRA	19	1	

Tab. 6 – Anniviers, Saint-Luc. La céramique de la phase 9.

Métal

Aucun mobilier métallique ne provient de cette phase.

Datation

Établie sur la base de l'unique vase recueilli, la phase est datable entre le 3^e et le 4^e siècle en accord avec la datation de la phase précédente. Les datations fournies par les phases 7, 8 et 9 donnent ainsi l'impression d'une succession plutôt rapide entre elles.

5.3 Période 3 - Époque moderne

5.3.1 Phase 10 et travaux de nivellement du 20. siècle

En raison de l'absence de matériel archéologique et d'éléments de datation, il n'est pas possible de dater les vestiges du bâtiment 6 mis au jour dans la zone 3. Son emplacement permet d'envisager son appartenance à l'époque moderne.

Les traces les plus récentes proviennent des travaux de nivellement menés dans les années 60 pour la construction de deux bâtiments, déjà démolies dans les années 70.

³² ETTLINGER 1973, p. 99; Taf. 10, 15.

³³ MAZUR 2011, p. 55.

³⁴ Poz-157143: 1785 ± 30 BP, 210-353 AD, cal. (2-sigma); Poz-157135: 1900 ± 30 BP, 62-225 AD, cal. (2-sigma); et probablement la date Poz-157148: 1900 ± 30 BP, 62-225 AD, cal. (2-sigma) de la couche 574.

³⁵ Parallèles à Massongex en CCL, apparaissant déjà dans un contexte daté de 110-130 et typique du 3^e s. apr. J.-C. HALDIMANN, PACCOLAT 1999, p. 119, B7, n°14-15. Sur la CRA, voir notamment : PACCOLAT, CURDY et al. 2019a, pp. 309, 328, 373; HALDIMANN 2014, pp. 47-48; HALDIMANN, PACCOLAT 2019, pp. 58-61.

6. CONCLUSIONS

Les phases 1 à 5 (période 1) révèlent des terrasses utilisées pour l'agriculture. Bien que mal conservées car érodées par les dépôts colluvionnaires successifs, ces structures sont néanmoins un témoignage d'une occupation humaine dans le secteur de Saint-Luc dès l'âge du Fer, voire dès le Néolithique, les habitants exploitant intensivement le terrain environnant pour l'agriculture.

Malgré le mauvais état de conservation des vestiges et le peu de mobilier récolté, la phase 6 a pu être datée entre le 1^{er} siècle av. J.-C. et le 3^e siècle apr. J.-C. Cette phase - la première datée de l'époque romaine - voit la construction d'un premier bâtiment (bât. 1) sur une nouvelle terrasse soutenue par des murs en pierres sèches.

Ces structures sont recouvertes par d'importantes colluvions qui déplacent tout le bas de la pente d'au moins un mètre vers l'ouest. Remise en état par la construction de nouveaux murs en pierres sèches à l'est et d'un talus empierré à l'ouest (phase 7) au 3^e siècle, la terrasse abrite désormais deux bâtiments en bois (bât. 2 et 3).

La zone 1 est ensuite à nouveau recouverte par des colluvions et un glissement de terrain dont les couches sont conservées sur une épaisseur de 30 à 40 cm. Située au sud-est, la zone 2, ne présente alors que des dépôts fins. La nouvelle terrasse construite dans la zone 1 abrite le bâtiment 4 (phase 8.1, bât. 4a), reconstruit et surélevé de 10 à 15 cm dans un second temps (phase 8.2, bât. 4b). Dans la zone 2, un deuxième bâtiment (bât. 5) a été construit durant la phase 8. En raison du bon état de conservation de l'ensemble de la construction, un plancher en bois et une élévation à ossature en bois avec des parois en clayonnage ont pu être restitués. Cette phase date du 3^e siècle.

Après un incendie, de nouvelles colluvions déplacent encore une fois le pied du versant d'environ 1 m vers l'ouest. La phase 9, révèle au moins une sépulture à incinération aménagée dans les colluvions (zone 2), près du mur en pierres sèches M91 désormais recouvert. Dans l'ensemble, il semblerait que les phases 7 à 9 se succèdent relativement rapidement.

La zone 3 livre les vestiges mal conservés d'un bâtiment (bât. 6) de la phase 10. Les couches contemporaines ne livrent aucun mobilier ; mais une datation à l'époque moderne semble probable.

Enfin, les travaux de nivellement des années 60 sont apparus en surface. Sur les photos aériennes des années 1959 - 1980, on constate que deux bâtiments sont alors construits, mais déjà démolis dans les années 70. Leur emplacement est ensuite utilisé comme patinoire pendant les mois d'hiver.

Soulignons que les découvertes de Saint-Luc n'étaient pas attendues dans ce secteur. Les terrasses protohistoriques (âge du Fer) indiquent une exploitation agricole intensive du plateau, les bâtiments de l'époque romaine constituant le plus haut habitat permanent de cette période, connu à ce jour, en Valais. En prenant en compte les tombes près de l'Hôtel Bella Tola, il semble que l'on soit en limite nord-ouest d'une agglomération se prolongeant vers le sud-est, soit sous l'ancien noyau villageois de Saint-Luc.

7. BIBLIOGRAPHIE

- ALLEGRO 2023
Tristan ALLEGRO, *Le Toûno (VS) : étude d'un site archéologique inédit de haut montagne, mémoire de maîtrise universitaire ès lettres en archéologie provinciale à l'Université de Lausanne*, Lausanne 2023.
- ETTLINGER 1973
Elisabeth ETTLINGER, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Bern 1973.
- FLÜCKIGER-SEILER *et al.* 2011
Roland FLÜCKIGER-SEILER, Klaus ANDEREGG, Denyse RAYMOND, Hildegard LORETAN, Werner BELLWALD, *Les maisons rurales du Valais. Tome 3.1. Les sites et les formes d'habitat au cours du temps*, Bâle 2011.
- HALDIMANN 2014
Marc-André HALDIMANN, *Des céramiques aux hommes, étude céramique des premiers horizons fouillés sous la cathédrale de Saint-Pierre de Genève (1^{er} millénaire av. J.-C. – 40 apr. J.-C.)*, CAR 148, Lausanne 2014.
- HALDIMANN, PACCOLAT 1999
Marc-André HALDIMANN, Olivier PACCOLAT, «*Région B : Valais (Massongex, Sion)*», dans Schucany (C.) *et alii* (dir.), *Céramique romaine en Suisse*, Antiqua 31, Basel 1999.
- HALDIMANN, PACCOLAT 2019
Marc-André HALDIMANN, Olivier PACCOLAT, *Sion, Sous-le-Scex (Valais, Suisse), III. Développement d'un quartier de la ville*, CAR 176, Lausanne 2019.
- HALDIMANN, ROSSI 1994
Marc-André HALDIMANN, Frédéric ROSSI, «*D'Auguste à la Tétrarchie, L'apport des fouilles de l'Hôtel de Ville de Genève*», ASSPA 77, 1994.
- HOPF 1970
Maria HOPF, *Zur Geschichte der Ackerbohne (vicia Faba L.)*, in: *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, Bd. 17, 1970, S. 306-316.
- MAROELLI 2023
Dorian MAROELLI, Anniviers Grimentz, *Le Tsanplan, rapport d'Opération archéologique AGT19*, Cossonay, 2023.
- MAZUR 2011
Anna MAZUR, *Les fibules romaines d'Avenches II*, in : *Bulletin de l'association Pro Aventico* 52, Avenches 2011, p. 27-108.
- MANNONI *et al.* 1987
Tiziano MANNONI, Hans-Rudolf PFEIFER, Vincent SERNEELS, «*Giacimenti e cave di pietra ollare nelle Alpi*», in: *La pietra ollare dalla preistoria all'età moderna*, Atti del convegno, Como 1987, S. 7-45.
- PACCOLAT, CURDY *et al.* 2019a
Olivier PACCOLAT, Philippe CURDY, Eckhard DESCHLER-ERB, Marc-André HALDIMANN, Luca TORI, *L'habitat alpin der Gamsen (Valais, Suisse). 3A. Le mobilier archéologique, Cahiers d'archéologie romande 182, Archaeologia Vallesiana 19*, Lausanne 2019.
- PACCOLAT, CURDY *et al.* 2019b
Olivier PACCOLAT, Philippe CURDY, Eckhard DESCHLER-ERB, Marc-André HALDIMANN, Luca TORI, *L'habitat alpin der Gamsen (Valais, Suisse). 3B. Le mobilier archéologique, Cahiers d'archéologie romande 182, Archaeologia Vallesiana 19*, Lausanne 2019.
- PACCOLAT, CURDY *et al.* 2019c
Olivier PACCOLAT, Philippe CURDY, Eckhard DESCHLER-ERB, Marc-André HALDIMANN, Luca TORI, *L'habitat alpin der Gamsen (Valais, Suisse). 3C. Le mobilier archéologique, Cahiers d'archéologie romande 182, Archaeologia Vallesiana 19*, Lausanne 2019.
- PACCOLAT, MORET 2007
Olivier PACCOLAT, Jean-Christophe MORET, «*Les récipients en pierre ollaire du site de Gamsen/Waldmatte (Valais, CH): une production locale ?*», in: *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines XVIII*, 2007, S. 197-206.
- PACCOLAT, MORET 2018
Olivier PACCOLAT, Jean-Christophe MORET, *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse). 6B. Analyse des Structures (époque historique), Cahiers d'archéologie romande 172, Archaeologia Vallesiana 15*, Lausanne 2018.
- PAULI-GABI *et al.* 2002
Thomas PAULI-GABI, Christa EBNÖTHER, Peter ALBERTIN, Andreas ZÜRCHER, *Ausgrabungen im Unteren Bühl. Die Baubefunde im Westquartier. Ein Beitrag zum kleinstädtischen Bauen und Leben im römischen Nordwesten. Beiträge zum römischen Oberwinterthur – Vitudurum 6, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich*, 34, Band 1, Zürich und Egg 2002.
- PAUNIER 1981
Daniel PAUNIER, *La céramique gallo-romaine de Genève*, Genève/Paris 1981.
- RIHA 1979
Emilie RIHA, *Die römischen Fibeln aus Augst und Kaiseraugst*, *Forschung in Augst*, Band 3, Augst 1979.
- SAUTER 1950
Marc-Rodolphe SAUTER, *Préhistoire du Valais des origines aux temps mérovinges*, in: *Vallesia V, Sion* 1950, S. 1-167.
- SCHULTZE-MOTEL 1972
Jürgen SCHULTZE-MOTEL, *Die archäologischen Reste der Ackerbohne, Vicia faba L., und die Genese der Art*, in: *Die Kulturpflanze*, Band 19, 1972, S. 321-358.

ANNEXES

- **Listes des unités de terrain (UT)**
 - **Listes des relevés**
 - **Liste du mobilier**
 - **Liste échantillons C14**
 - **Détermination céramique**
 - **Plans 1 à 13**
 - **Profil 1 et 2**
 - **Diagramme chrono-stratigraphique**
-



ANNIVIERS

SAINT-LUC - ASC21-22
Parking Hôtel du Cervin